



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	12
POUVOIRS	7
NOMBRE D'ABSENTS	15
NOMBRE DE VOTANTS	19
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-17**
 Objet : **Budget primitif 2026**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-17**
Objet : **Budget primitif 2026**

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière,

Il est préalablement exposé qu'en raison des difficultés récemment rencontrées au niveau nationale par la DGFiP, et de l'impossibilité d'acter le compte de gestion et le compte administratif 2025, en temps utile eu égard aux délais de transmission du budget aux membres (12 jours avant), le présent budget primitif 2026 est construit sans reprise de résultat. Un budget supplémentaire vous sera soumis lors du prochain conseil d'administration.

Pour l'élaboration du budget primitif 2026, les orientations suivantes ont été retenues :

➤ Des dépenses de fonctionnement :

Au 011 – Charges à caractère général :

L'objectif demeure de maîtriser les frais de fonctionnement tout en finançant les opérations exceptionnelles, telles que les élections professionnelles ou celles du conseil d'administration. Il s'agit également de réaliser les études et travaux nécessaires à l'entretien des locaux et des équipements, afin d'en garantir le bon fonctionnement et d'assurer aux agents des conditions de travail et d'accueil optimales.

Outre les dépenses courantes et récurrentes, ce chapitre intègre les éléments suivants :

- la réalisation d'un audit énergétique, non effectué en 2025,
- les honoraires du cabinet de recrutement pour l'embauche du second médecin,
- l'acquisition de doudounes personnalisées pour les agents itinérants (archivistes/SGM) ainsi que l'achat de gourdes dans le cadre de la mise en œuvre du document unique,
- un besoin accru en fournitures administratives, impressions et affranchissements pour l'organisation des élections professionnelles et des élections du conseil d'administration,
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement liée à l'organisation des concours et examens d'importance prévus cette année (rédacteur, adjoint technique principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 2e classe, animateur), incluant les besoins en fournitures administratives, matières premières des épreuves, locations ou réservations de salles, achats de sujets, locations de matériel, etc.,
- la poursuite des travaux d'entretien du CDG (curage des réseaux internes, moteur de climatisation/chauffage) ainsi que des travaux de réparation (chaudières, caniveaux notamment),
- un statu quo concernant les remboursements de coûts lauréats hors coordination régionale et hors conventionnement avec le CIG,
- le financement de tickets d'interventions ponctuelles des prestataires informatiques pour CIRIL ou MEDTRA, qui n'étaient pas payantes jusqu'à présent,
- la réalisation d'un audit cybersécurité, lancé en lien avec la coordination régionale, qui remboursera au CDG les dépenses engagées dans le cadre d'un avenant au schéma régional,



- le financement d'une étude de faisabilité relative à l'extension du bâtiment du CDG afin d'accueillir de nouveaux partenaires institutionnels et de créer une forme de guichet unique à destination des collectivités et de leurs agents,
- l'achat d'un encart publicitaire dans l'annuaire des maires de l'AMF à venir post élections et achats des annuaires pour les services,
- le financement de l'élagage des arbres,
- le financement de la reliure des actes,
- des dépenses dédiées à la formation des agents, incluant le financement de la formation d'un futur médecin collaborateur,
- une légère réduction des frais de déplacement liée à la nouvelle politique d'indemnisation des repas et au contrôle renforcé des indemnités kilométriques,
- des dépenses supplémentaires pour la réalisation et l'achat de goodies, les impressions et les frais de réception dans le cadre des différentes manifestations organisées pour aller à la rencontre des nouveaux élus ou de leurs collaborateurs (JPO, congrès des maires, réseau SGM...).

On notera qu'en 2025, un certain nombre de dépenses antérieures en lien avec l'informatique étaient rattachées à tort au chapitre 011 ; il sera désormais rattaché au chapitre 065.

Au 012 – Charges de personnel :

La masse salariale sera mécaniquement en augmentation, après prise en compte, outre les évolutions de carrière, des éléments suivants :

- le recrutement d'un second médecin du travail en cours d'année,
- l'augmentation annoncée des cotisations CNRACL pour l'ensemble des agents affiliés,
- la hausse des indemnités versées aux intervenants non fonctionnaires dans le cadre de l'organisation des concours et examens,
- l'augmentation des indemnités de jury et de surveillance, en raison de l'organisation de concours et examens d'importance,
- la rémunération de deux apprenties sur une partie de l'année, dont l'une sur l'année complète,
- la prise en charge d'un FMPE sur l'ensemble de l'année,
- la légère augmentation de la participation employeur à la mutuelle.

Au 65 – Autres charges de gestion courante :

On notera par ailleurs, dans ce chapitre, la prise en compte des éléments suivants :

- un statu quo concernant le défraiement des élus siégeant au sein des différentes instances du CDG,
- un statu quo du montant des remboursements de droits syndicaux, y compris dans l'année des élections professionnelles,
- une augmentation des comptes 65811 et 65818 relatifs aux droits d'utilisation, intégrant désormais les dépenses de logiciels qui étaient auparavant, à tort, imputées en 011 (maintenance) ou en investissement.

Au 67 – Charges spécifiques :

On notera la prise en compte sur ce chapitre une diminution de l'enveloppe pour les titres à annuler (double titrage de cotisations), en lien avec le travail actuel sur la comptabilité du CDG (restes à recouvrer).

➤ Des recettes de fonctionnement qui prennent en compte :

Au 013 – Atténuations de charges :

Ce chapitre comprend principalement la contribution de 200% versée par la collectivité d'origine non affiliée du fonctionnaire (FMPE) pour une année complète et une projection des remboursements versés par l'assurance statutaire.

Au 70 – Produits des services :

Ce chapitre comprend l'ensemble des cotisations, contributions et recettes perçues par les services du CDG en contrepartie des missions assurées.

Le contexte national de raréfaction des recettes et de hausse continue des dépenses de fonctionnement, auquel sont confrontés l'ensemble des employeurs publics territoriaux, conduit le CDG à faire preuve de prudence quant à l'évolution des masses salariales des collectivités — qui constituent l'assiette de calcul des cotisations perçues — ainsi qu'à l'égard des demandes en missions facultatives.

On notera, dans ce chapitre, la prise en compte des éléments suivants :

- une légère augmentation des cotisations additionnelles afin de tenir compte de l'ouverture du service de médecine préventive aux collectivités en attente,
- en recette exceptionnelle, le versement du premier acompte de la nouvelle convention quadriennale avec le FIPHFP, qui devrait être conclue en fin d'année (environ 120 K€),
- un statu quo concernant les produits liés à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire,
- en recette exceptionnelle, le versement par la coordination régionale de la prise en charge du reste à charge des coûts lauréats pour les années 2021 à 2023 (environ 36 K€), ainsi que le remboursement du coût de l'audit cybersécurité,
- une augmentation des coûts lauréats versés par la coordination régionale et les autres CDG de la région pour les concours de rédacteur, d'adjoint technique principal de 2e classe et d'adjoint administratif principal de 2e classe.

Au 74 – Dotations et participations :

On notera la prise en compte sur ce chapitre du remboursement FCTVA estimé pour 2026.

Au 75 – Autres produits de gestion courante :

Il s'agit du loyer de CANOPE et des revenus de la mise à disposition d'un local aux médecins agréés, et du reversement des chèques déjeuner.

➤ Des dépenses d'investissement

Il s'agit principalement de financer :

- les nouvelles licences informatiques destinées aux responsables de pôles afin de fluidifier les visioconférences,
- l'acquisition d'un nouveau logiciel de paie, mieux adapté au volume de paies générées par le CDG,
- le remplacement de la centrale incendie,
- le renouvellement d'une partie limitée du parc informatique et de divers équipements (vidéoprojecteur portable, objectifs pour appareil photo, tensiomètres, etc.),
- l'acquisition, à la marge, de mobilier de bureau,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'État.

- les aménagements de poste réalisés pour certains agents du CDG,

➤ Des recettes d'investissement

Ces recettes prennent en compte :

- Le FCTVA,
- Les dotations aux amortissements,
- Des subventions d'investissements pour les aménagements de postes réalisés.

Au final, le budget soumis au vote du conseil d'administration se traduit comme suit :

BUDGET 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 709 385.42 €	3 709 385.42 €
Section d'investissement	82 500.00 €	82 500.00 €
Total	3 791 885.42 €	3 791 885.42 €

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

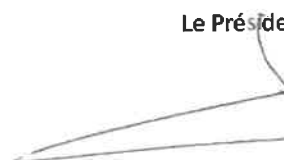
- de voter le présent budget 2026 par chapitre et de l'adopter tel que présenté en annexe.
- d'autoriser si besoin, le président à opérer des virements de crédits de chapitres à chapitre, à l'exclusion de ceux du 012, dans la limite du maximum autorisé à savoir 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'adopter le budget 2026 par chapitre tel que présenté en annexe,
- ▶ D'autoriser si besoin, le Président à opérer des virements de crédits de chapitres à chapitre, à l'exclusion de ceux du 012, dans la limite du maximum autorisé à savoir 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Le Président,


 Bertrand MASSE

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : 10 MARS 2026

De la publication le : 11 MARS 2026

Par délégation,
 La Directrice générale,
 Gabrielle BARRETT-JACQUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'État.

ANNEXE :

BUDGET PRIMITIF 2026 par chapitre**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

		Exercice 2026
		BP
Total	011 Charges à caractère général	640 272,84 €
Total	012 Charges de personnel et frais assimilés	2 704 306,75 €
Total	023 Virement à la section d'investissement	0,00 €
Total	042 Opération d'ordre de transfert entre sections	72 000,00 €
Total	65 Autres charges gestion courante	273 045,82 €
Total	67 Charges spécifiques	19 760,01 €
Total	68 Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €
Total	DEPENSES	3 709 385,42 €

FONCTIONNEMENT**RECETTES**

		Exercice 2026
		BP
Total	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Total	013 Atténuations de charges	83 043,00 €
Total	70 Produits des services	3 521 523,90 €
Total	74 Dotations et participations	2 200,00 €
Total	75 Autres produits gestion courante	99 618,52 €
Total	78 Reprise sur amortissement et provisions	0,00 €
Total	042 Opérations d'ordre entre sections	3 000,00 €
Total	RECETTES	3 709 385,42 €

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

		Exercice 2026
		BP
Total	20 Immobilisations incorporelles	23 000,00 €
Total	21 Immobilisations corporelles	56 500,00 €
Total	23 Immobilisations en cours	0,00 €
Total	040 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
Total	DEPENSES	82 500,00 €

INVESTISSEMENT**RECETTES**

		Exercice 2026
		BP
Total	001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00 €
Total	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 028-282800374-20260309-2026_D_17-DE

Total	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000,00 €
Total	10 Dotations, fonds divers, réserves	7 500,00 €
Total	13 Subventions d'investissement	3 000,00 €
Total	RECETTES	82 500,00 €